

Comment devenir arbitre ?

L'arbitrage c'est une nouvelle fenêtre qui s'offre à vous. C'est un moyen de vivre sa passion du rugby d'une autre manière, sans subir les contraintes du jeu. Justice, équité et motivation sont les maîtres mots de la Commission Régionale des Arbitres en Languedoc. Si vous adhérez à ces valeurs, n'hésitez pas à rejoindre la grande famille de l'arbitrage qui vous accueillera à bras ouverts. Après quelques formalités administratives et un entretien avec le Délégué Territorial de l'arbitrage Languedocien, vous commencerez une formation théorique rapidement suivie d'une formation pratique.

Il y a trois CONDITIONS INDISPENSABLES à remplir pour devenir arbitre de rugby :

- 1. Etre en condition physique** : Réussir des tests physiques
 - Au début de chaque saison : la réussite conditionne l'affiliation ou pas
 - A la mi-saison : la réussite est obligatoire pour poursuivre la saison
- 2. Suivre toutes les formations à raison de :**
 - 2 réunions mensuelles et
 - 2 stages d'une journée.
- 3. Etre disponible le week-end pour arbitrer au moins :**
 - 4 matchs par saison pour les ACF,
 - 6 pour les Stagiaires,
 - 8 pour les Territoriaux
 - 12 pour les Fédéraux.

Pour candidater, veuillez imprimer la fiche de candidature (majeur ou mineur) et l'envoyer au secrétariat des arbitres, à l'adresse suivante :

Comité du Languedoc de rugby

BP 314

11100 NARBONNE

Pour tout renseignement complémentaire :

Eric DORIA

06 62 20 20 03



A QUEL AGE ON PEUT COMMENCER L'ARBITRAGE ?

- **14 ans** : On commence l'arbitrage dans les plateaux M14. Toutes les équipes qui jouent à XV doivent posséder au moins deux arbitres capables de prendre le sifflet lors des tournois. Ces jeunes joueurs-arbitres bénéficient d'une formation initiale dans leur club complétée au niveau départemental par un arbitre formateur. Cette formation est validée par un examen qui s'il est réussi donne droit au « passeport à l'arbitrage » document indispensable pour officier à ce niveau. Lors des tournois triangulaires, les joueurs-arbitres jouent deux matchs avec leur équipe et un en tant qu'arbitre.
- **Entre 14 et 18 ans** : Il est possible de rentrer dans le corps arbitral dès l'âge de 15 ans. On donne la possibilité aux jeunes arbitres de continuer à jouer à condition qu'ils prennent le sifflet au moins un week-end par mois (le premier du mois). Les arbitres mineurs doivent être accompagnés par une personne majeure les jours de match. A noter que les arbitres mineurs ne peuvent arbitrer que des U14 (Minimes), U16 (Cadets) ou U18 (Juniors).
- **Entre 18 et 50 ans** : Blessure, fin de carrière, ou tout simplement envie de voir quelles sensations on éprouve en dirigeant une rencontre ? L'arbitrage est un excellent moyen

de rester sur les terrains. C'est une nouvelle approche du rugby avec de nombreux challenges à relever. Vous commencerez par arbitrer des équipes de jeunes ou des réserves de séries territoriales avant de progresser rapidement selon vos capacités et votre investissement personnel.

LA CARRIERE D'UN ARBITRE :

La carrière d'un arbitre comporte quatre grandes étapes :

- **Arbitre en Cours de Formation** : Après une journée de stage, vous passez un concours qui vous donne le statut d'ACF. C'est une phase d'apprentissage. Elle permet à tout candidat à l'arbitrage d'acquérir le bagage minimum nécessaire à la bonne tenue d'un match. Ce statut ne dure qu'une année, au bout de laquelle vous passez l'examen stagiaire, qui, une fois validé, va vous permettre de passer à l'échelon supérieur. Durant cette année, vous arbitrez vos premiers matches, accompagné d'un « parrain », puis vous commencez à arbitrer des rencontres seul.
- **Arbitre Stagiaire** : Seconde phase qui vous permet de perfectionner votre arbitrage en accumulant de l'expérience. Après avoir dirigé 12 rencontres de jeunes ou de réserves de séries territoriales, et si la CTA juge votre aptitude suffisante, vous passez l'examen territorial.
- **Arbitre Territorial** : Ce statut est en beaucoup de points similaires au précédent. Toutefois, celui-ci permet d'arbitrer des rencontres plus intéressantes, dans le sens où elles sont de meilleur niveau (équipes premières en séries territoriales, en promotion honneur et en honneur pour les meilleurs). La seconde grande différence est que le statut d'arbitre Territorial permet de candidater à l'examen fédéral, qui est nécessaire pour arbitrer au niveau fédéral. Lorsque vous vous sentez prêt à franchir le cap, vous pouvez candidater à l'examen fédéral. Si vous êtes classé en catégorie « Honneur », et que la CTA et la Commission Sélection et Supervision jugent votre investissement et votre niveau suffisants, vous êtes présenté à l'examen pré-fédéral. Si vous passez cet examen, vous êtes qualifié pour l'épreuve écrite de l'examen fédéral, corrigé au niveau national (FFR). Les candidats ayant la note requise sont convoqués à l'oral, qui déterminera s'ils accèdent au statut fédéral.
- **Arbitre Fédéral** : Etre classé en tant qu'arbitre fédéral permet d'arbitrer des rencontres de Division Fédérale 3 dans un premier temps, puis de gravir les échelons jusqu'à la Fédérale 1. Le franchissement des différents niveaux est subordonné à plusieurs critères : La disponibilité, l'investissement personnel et le niveau de condition physique de plus en plus élevé ; ainsi que les supervisions sur le terrain.
- **Arbitre National** : Les arbitres nationaux sont classés en deux catégories : Nationaux 1 et Nationaux 2. Tout arbitre Divisionnaire 1 peut prétendre au grade de National 2, et tout National 2 peut prétendre au titre de national 1. Les arbitres nationaux sont contrôlés sur leur forme physique et sur la bonne application des directives définies lors des stages nationaux et des différentes réunions techniques.

Cas particulier des Jeunes Arbitres : Les arbitres régionaux ayant entre 18 et 22 ans, peuvent participer au Concours National du Jeune Arbitre, qui est un tremplin pour accéder au niveau fédéral plus rapidement. Il faut d'abord passer l'examen pré-fédéral au Comité et le réussir. Les épreuves écrites du concours national sont ensuite passées fin mars. Les 12 meilleurs de cet examen sont convoqués à Paris à l'occasion de la finale du Top14 pour y subir les épreuves orales. Tous ceux qui obtiennent une note supérieure ou égale à 12/20 sont nommés arbitres fédéraux par le Comité Directeur de la FFR.

Pour de plus amples informations, les candidats sont invités à consulter l'Annexe III des

RG de la Fédération Française de rugby concernant l'arbitrage, disponible en téléchargement ci-dessous.